



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 006 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Winnipeg, Manitoba

Titre : Bastion sud-ouest - Sodablage de la peinture au plomb - Lieu historique national de Lower Fort Garry	
N° de l'invitation : 5P468-23-0184/A	Date : 04 decembre 2023
N° de modification : 5P468-23-0184/A	
N° de référence du client : 006	
N° de référence de SEAG : 1603	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 06 decembre 2023	Fuseau horaire : HAR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Kelly Nuevo	
N° de téléphone : (204) 430-7356	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : kelly.nuevo@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-23-0184/A

N° de la modification :
006

Autorité contractante :
Kelly Nuevo

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
1603

Titre :
Bastion sud-ouest - Sodablage de la peinture au plomb - Lieu historique national de
Lower Fort Garry

Modification 006

Cet amendement vise à :

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P468-23-0184/A intitulée « Bastion sud-ouest - Sodablage de la peinture au plomb - Lieu historique national de Lower Fort Garry », est reportée du 05 décembre 2023 au **06 décembre 2023**.

B. Conférence Des Soumissionnaires

Téléconférence virtuelle des soumissionnaires tenue le 30 novembre 2023 à 14h30 CST.

Participants :

Vendeur	Nom(s) du représentant du vendeur
Hasting Paint Corp	Michael Papp
Western Industrial Service	Luc Turrene
Western Industrial Service	Bill Foreman
Blue Lake Construction	Ronald Alcartado

Q1. Les entrepreneurs doivent-ils prendre en charge l'élimination des déchets dangereux de ce qu'ils retirent du grenier ? Ou est-ce que c'est censé être des déchets non dangereux ?

R1: Les entrepreneurs doivent supposer que le matériau peut contenir le virus hanta car il contient des excréments d'animaux. Les résultats des tests de plomb pour le grenier ne seront pas disponibles avant la clôture de l'appel d'offres. Vous devez supposer que vous devez éliminer les débris du grenier en tant que déchets dangereux.

Q2. Comment pouvons-nous soumissionner pour ce projet en ce qui concerne le nettoyage du grenier et la possibilité de déchets dangereux ?

R2. Les entrepreneurs doivent soumissionner pour l'ensemble des travaux en supposant que les matériaux du grenier contiennent du plomb et doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Parcs Canada examinera et évaluera les soumissions en fonction de ce scénario. Les soumissionnaires sont encouragés à présenter un prix distinct en supposant qu'il n'y a pas de plomb dans un document séparé, mais ce prix ne sera pas utilisé à des fins d'évaluation.

Q3. Quelles sont les procédures d'élimination des matériaux présents dans le grenier ?

R3. Veuillez respecter toutes les réglementations et directives gouvernementales relatives à l'élimination des matériaux dangereux contenant du plomb. Consultez l'énoncé des travaux pour plus d'informations.

Q4. Quelles sont les procédures de nettoyage du grenier ?

R4. Veuillez respecter toutes les réglementations en vigueur lors du nettoyage des excréments d'animaux et du plomb. Veuillez consulter l'énoncé des travaux pour obtenir de plus amples renseignements. Parcs Canada s'attend à ce que l'entrepreneur retenu nettoie le grenier à l'aide d'un désinfectant pour désinfecter le polystyrène et les morceaux de bois à jeter. Il ne mouillera pas le bâtiment, le toit du grenier, les chevrons, etc., mais seulement le polystyrène et les morceaux de bois qui doivent être nettoyés avant d'être éliminés. Une fois la désinfection terminée selon les instructions du fabricant, passez l'aspirateur HEPA, retirez le polystyrène et mettez-le dans des sacs. Passez l'aspirateur HEPA sur tout le plancher du grenier une fois que l'entrepreneur retenu aura retiré le polystyrène et les débris de bois. Ne mouillez pas le plancher du grenier avec un désinfectant ou de l'eau une fois que l'entrepreneur a enlevé le polystyrène. L'entrepreneur doit maintenir une pression négative pendant ces travaux.

Q5. Qu'est-ce qui doit être éliminé dans le grenier ?

R5. Selon l'énoncé des travaux et les photos, il y a du polystyrène et quelques morceaux de contreplaqué, du bois et des cadres en bois fabriqués à la maison et contenant du plastique, qui étaient autrefois utilisés comme contre-fenêtres.

Q6. Quand un test de plomb sera-t-il effectué dans le grenier ?

R6. Le test de plomb sera effectué le vendredi 1er décembre 2023 par Arcadis. Les résultats ne seront pas disponibles à temps pour la clôture de la procédure d'appel d'offres.

Q7. Comment chauffer le bâtiment ? Comment maintenir une pression négative dans l'espace en janvier ? Il y aura trop d'air qui sortira du bâtiment. Les entrepreneurs sont préoccupés par l'air d'appoint.

R7. Conformément à l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit assurer le chauffage de l'espace. Il y a de l'électricité dans le bâtiment ; si plus d'électricité est nécessaire, l'entrepreneur peut fournir un cordon et Parcs Canada peut le brancher dans un autre bâtiment voisin. S'il n'y a pas assez d'électricité sur place, l'entrepreneur devra s'assurer que son prix inclut la fourniture et l'utilisation de générateurs. Pour les besoins de l'appel d'offres, les soumissionnaires doivent supposer qu'il n'y aura pas assez d'électricité sur le site. Comme il en a été question lors de la visite initiale du site, Parcs Canada a recouvert tous les murs extérieurs d'une bâche isolée. Cela ne comprend pas le toit. Veuillez vous assurer que vous avez soumis un prix permettant de chauffer suffisamment le bâtiment tout en maintenant une pression négative.

Q8 : Le nettoyage des combles nécessite-t-il l'utilisation d'une pression négative ?

R8. Oui

Q9 : Que doit faire l'entrepreneur lorsque des débris tombent du polystyrène expansé lorsqu'il est retiré des cavités des solives ?

R9 : L'entrepreneur doit passer l'aspirateur HEPA dans cet espace après avoir enlevé le polystyrène et les débris. Ne pas mouiller le plancher en bois du grenier avec un désinfectant ou de l'eau.

Q 10. Quelle est la procédure d'élimination des déchets contenant des excréments d'animaux ?

R 10. Veuillez consulter les directives de l'EACC et de la province du Manitoba pour vous assurer d'une élimination correcte.

Q11. Comment peut-on accéder au grenier ?

N° de l'invitation :
5P468-23-0184/A

N° de la modification :
006

Autorité contractante :
Kelly Nuevo

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
1603

Titre :
Bastion sud-ouest - Sodablage de la peinture au plomb - Lieu historique national de
Lower Fort Garry

R 11: Il existe une trappe qui permet de passer du rez-de-chaussée au deuxième étage, comme nous l'avons vu lors de la visite initiale du site. Il y a également une lucarne dans le toit qui peut être plus facile à débarrasser des débris. La porte est actuellement fermée par du contreplaqué, mais celui-ci pourrait être enlevé pour retirer les débris de l'espace, puis remis en place immédiatement après.

Q12. Dans quel délai l'appel d'offres peut-il être attribué ?

R 12. Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils doivent s'assurer qu'ils disposent d'une garantie d'offre et qu'ils doivent être prêts à mettre en place une garantie de contrat à soumettre immédiatement s'ils sont retenus. Cela permettra d'accélérer la procédure d'attribution. L'appel d'offres prendra fin le 6 décembre et le projet se terminera le 5 février 2024. Veuillez noter qu'une équipe de maçons a été engagée pour le 1er février 2024 afin de commencer les travaux sur le bâtiment. Nous ne pourrions pas repousser la date de fin des travaux au-delà du 5 février 2024. Les entrepreneurs peuvent travailler en dehors des heures de travail de Parcs Canada pour mener à bien cette tâche. Si le soumissionnaire retenu a l'intention de travailler en dehors des heures normales de travail, il doit en faire part aux gestionnaires de projet de Parcs Canada après l'attribution du contrat. Veuillez vous assurer d'inclure dans votre soumission toutes les heures supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour terminer le projet à temps.

Q13. L'énoncé des travaux comprend une déclaration selon laquelle l'entrepreneur chargé des travaux d'assainissement est le maître d'œuvre. Cette déclaration soulève des questions en matière de responsabilité, de formation, d'assurance, etc. L'entrepreneur veut s'assurer qu'aucun autre entrepreneur ne travaille sur son chantier.

R13. La déclaration a pour but de s'assurer qu'il est clair que le chantier de construction est sous la responsabilité de l'entrepreneur chargé de la dépollution. Les seules autres personnes qui entreront sur le chantier sont les hygiénistes industriels d'Arcadis, qui effectueront des tests et des inspections périodiques. Veuillez consulter votre cahier des charges pour connaître le cahier des charges complet de l'hygiéniste industriel, y compris le calendrier des travaux. Les autres personnes qui devront entrer dans le bâtiment périodiquement seront les employés de Parcs Canada, notamment les gestionnaires de projet, et/ou notre maçon ou notre spécialiste du patrimoine bâti pour effectuer des inspections ou voir des maquettes. L'entrepreneur sera informé avant ces visites pour s'assurer que les visiteurs peuvent entrer en toute sécurité et qu'ils respecteront toutes les exigences de l'entrepreneur chargé de la décontamination. Le personnel de Parcs Canada suivra une formation sur le plomb et s'assurera d'avoir subi un test d'ajustement pour la protection respiratoire avant d'entrer dans la zone de travail. L'hygiéniste industriel n'enverra que des personnes formées pour inspecter et tester le chantier. Aucun autre entrepreneur ne pénétrera dans l'espace. L'hygiéniste industriel ne dira pas à l'entreprise de dépollution ce qu'elle doit faire. En cas de problème, il en informera Parcs Canada, qui en discutera avec l'entrepreneur en assainissement.

Q 14. Quelle est la procédure d'appel d'offres ?

R14. L'offre sera soumise selon une procédure de "double soumission". Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils doivent suivre les instructions figurant dans l'appel d'offres SI04 SOUMISSION DE L'OFFRE et dans l'annexe. Soumission 1 - Section 1 : Qualifications sera ouverte en privé. Ces soumissions seront ouvertes en premier afin d'évaluer les exigences de la soumission. Soumission 2 - Prix : Seules les soumissions des soumissionnaires qui satisfont aux exigences obligatoires des qualifications seront évaluées.

Q15. Est-il possible d'obtenir une prolongation de la date de fin des travaux ?

R15. La nouvelle date d'expiration est le 5 février 2024.

C. LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES MIS À JOUR :

N° de l'invitation :
5P468-23-0184/A

N° de la modification :
006

Autorité contractante :
Kelly Nuevo

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
1603

Titre :
Bastion sud-ouest - Sodablage de la peinture au plomb - Lieu historique national de
Lower Fort Garry

Dans : **F-SOW SW Bastion -Lutte contre les peintures au plomb-003.pdf**
Section : **1. Introduction**

Supprimer : Les travaux doivent être achevés d'ici le 31 janvier 2024.

Remplacer par : Les travaux doivent être achevés d'ici le 05 février 2024.

Dans : **F-SOW SW Bastion -Lutte contre les peintures au plomb-003.pdf**
Section : **27. Programmation des livrables**

Supprimer : Les travaux doivent être achevés d'ici le 31 janvier 2024.

Remplacer par : Les travaux doivent être achevés d'ici le 05 février 2024.

Dans : **IS - 2 Enveloppe 23-0184.pdf**
Section : **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA), SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

Supprimer : L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 janvier 2024.

Remplacer par : L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 05 février 2024.

Si vous avez déjà présenté votre soumission , nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à 1-855-983-1808 / soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.